



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N° 01

Réunion du 03.09.2024

A : 18 h 00

Lieu : YVETOT

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Mesdames DELRIEU Christine, HANOUEET Laetitia

Monsieur GRISEL Philippe

Madame VIVET Annaelle Directrice administrative du DFSM

Monsieur LIBERGE Jean responsable de pôle.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

le Président accueille les membres de la commission et les remercie de leur présence.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsmlff.fr - Site internet : <https://dfsmlff.fr/>



Un tour de table est organisé pour se présenter et ainsi mieux se connaître.

Ensuite il est procédé à l'attribution des groupes pour le contrôle des feuilles de match.

Me DELRIEU Christine groupe SENIORS à 8 D1 + D2

Me HANOUE Laetitia groupe U 14 à 8 D1 + D2

M. GRISEL Philippe groupe U 17 à 8 D1 + D2

- une discussion s'engage sur le contrôle des feuilles de match.

Ce qu'il faut contrôler et éventuellement qu'elles sont les amendes.

M.LECORNU préparera une feuille de match en exemple et l'enverra à tous les membres de la Commission.

Il est évoqué les différentes coupes du DFSM, on se dirige vers la participation de tous les membres de la commission aux différents tirages plutôt qu'une seule personne par catégorie.

Sur proposition de Me VIVET un échange à lieu entre les membres présents pour faire des brassages dans les trois catégories ce qui permettra d'avoir des groupes homogènes dans la 2ème partie de la compétition.

Tout le monde est d'accord pour faire ces brassages.

- Le sujet de la cellule de veille est abordé.

M. LIBERGE explique aux membres de la commission le rôle de la cellule de veille, ce qu'il faut faire, qui faut-il prévenir.

Il faudra des volontaires

Le Président en parlera avec le Président du DFSM.

Le Président remercie les membres de la Commission et les invités pour cette première réunion qui laisse apparaître une volonté de bien travailler en bonne harmonie.

Fin de la réunion 19h30.

Le Président
P. LECORNU

le secrétaire
P. GRISEL



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>